



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 15 février 2019 à 14h30
A la Salle multifonctions de Bohal (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 15 février 2019 à 14h30** à la salle multifonctions à Bohal (56), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

Excusés :

Monsieur Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

Assistaient également :

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Finances EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB
Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Assemblées et Milieux naturels-Politique de
Bassin à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la
Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du
jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 15 février 2019 à 14h30
à la Salle Multifonctions à Bohal (56)**

3bis- BUDGET : Exercice 2018 : résultats : affectation

Budget annexe Eau Potable

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section d'investissement de : 13 065 457,23 €
- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation de : 1 836 296,22 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 330 000,00 €
- Pas de restes à réaliser en recettes

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2018, d'une part en réserve, d'autre part en report en section d'exploitation pour les montants suivants :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : 1 316 296,22 €
- Compte 002 : excédent reporté : 520 000,00 €

Le comité syndical approuve l'affectation de résultat de la section d'exploitation comme proposé ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT